Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REMISE EN ÉTAT D'ANCIENNES DÉCHARGES

1'250'000 francs pour la Morenche à Sottens

Tristement célèbre en raison du décès de deux personnes par asphyxie en 1991, la décharge de la Morenche à Sottens devrait être assainie dès le printemps prochain (mars 2001). Dans ce but, le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil un crédit de 1'250'000 francs pour procéder à la remise en état de ce site orphelin par une solution au coût modeste qui pourrait constituer un cas d'école pour d'autres projets d'assainissement dans le canton.

Anciennement exploité comme gravière, le site de la Morenche a reçu en 1981 l'autorisation d'être utilisé comme décharge pour matériaux pierreux, puis dès 87 pour matériaux inertes. En réalité, cette autorisation n'a pas été respectée et 4 types de déchets ont été acheminés sur le site: déchets verts, urbains, industriels et objets encombrants, suffisamment polluants pour que l'Etat ordonne la fermeture du site en mars 1991.

Des mesures d'urgence étaient prises, notamment la fermeture des sources privées et la mise en place d'un système de traitement des eaux sur un lit bactérien. C'est en voulant réparer une panne de ce système que deux personnes mourraient par asphyxie en juillet 1991. Depuis, le système de traitement n'a plus fonctionné et le propriétaire a fait faillite.

Aujourd'hui, trois problèmes persistent et doivent être résolus: les eaux sont chargées en polluants essentiellement organiques, des émanations de gaz sulfureux incommodent le voisinage, enfin ce site de 6 ha constitue une plaie inacceptable dans le paysage.

L'assainissement choisi permet d'éviter l'évacuation des tonnes de déchets qui aurait

coûté environ 30 millions de francs. Il prévoit la création d'un étang (rétention des eaux, décantation et oxygénation), de chutes et de seuils aux endroits les plus raides (augmentation du taux d'oxygène de ces eaux) et de by-pass (système de double canalisation pour l'évacuation directe des eaux). Les 6 ha seront rendus à l'agriculture (pâture et prairie), à la forêt (boisée par bosquets) et à la nature (prairie sèche et zones humides).

Ce site devrait ainsi retrouver son cachet et devenir à terme une zone privilégiée pour la faune et la flore particulière des zones humides, sèches ou forestières. Agréé par les organisations de protection de la nature, ce système d'assainissement partiel et à moindre coût pourrait constituer un cas d'école pour d'autres projets d'assainissement que le canton devra mettre en place.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mai 2000

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/ 316 45 00 André Kissling, ingénieur, Service des eaux, sols et assainissement, 021/ 316 75 29